



## COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 OCTOBRE 2017 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 - Pouvoirs : 2 - Votants : 25 - Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 17 octobre 2017

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 octobre 2017

#### Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRÉ, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

#### Etaient excusés

René BERTHE, qui a donné pouvoir à Michel BAHUAUD, Maryse MOINEREAU qui a donné pouvoir à Caroline GARNIER-RIALLAND.

#### Etaient absents

Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### FINANCES

- décision modificative n° 1 - budget principal
- tarifs communaux :
  - salle du dojo de l'espace sports et loisirs »
  - droits de place sur le marché hors saison
- convention d'objectifs – micro crèche « 1-2-3 soleil »

#### RESSOURCES HUMAINES

- modification du tableau des effectifs

#### ASSURANCES

- attribution du marché risques statutaires

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, il s'agit d'une demande de subvention pour l'Atelier d'illustration jeunesse 2018.

**FINANCES****I – 7 – 2017 / DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2017,

Considérant l'avis de la commission de finances réunie le 9 octobre 2017,

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1/2017 du budget principal comportant les écritures d'ajustement du budget 2017 :

**Fonctionnement**

Chapitre	Dépenses	Recettes
73 Impôts et taxes		80 041 €
74 Dotations et participations		39 689 €
75 Autres produits de gestion courante		15 900 €
77 Produits exceptionnels		1 068 €
023 Virement à la section d'investissement	150 698 €	
66 Charges financières	-15 000 €	
67 Charges exceptionnelles	1 000 €	
	136 698 €	136 698 €

**Investissement**

Chapitre	Dépenses	Recettes
021 Virement à la section d'investissement		150 698 €
10 Dotations et fonds d'investissement		21 600 €
13 Subventions d'investissement		3 886 €
20 Immobilisations incorporelles	14 085 €	
21 Immobilisations corporelles	5 228 €	
23 Immobilisations en cours	157 254 €	
	176 184 €	176 184 €

**Adopté à l'unanimité**

**II – 7 – 2017 / TARIFS COMMUNAUX**

**II a – 7 – 2017 / TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU DOJO – ESPACE SPORTS ET LOISIRS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 9 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'instauration d'un tarif de location de la salle du Dojo, située dans l'Espace Sports et Loisirs, applicable à compter du 1er novembre 2017 :

- Location de la salle :
  - . 150 € la journée
  - . 90 € la ½ Journée
- Chèque de caution de 500 €.

Ampliation de la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, à Madame la comptable publique, au régisseur de la régie des salles communales et fera l'objet d'une publication selon les formes habituelles.

**Adopté à la majorité absolue par 23 voix pour et 2 abstentions**

**II b – 7 – 2017 / DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ HORS SAISON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 9 octobre 2017,  
Vu la délibération du conseil municipal du 21 avril 1991 décidant de créer un marché,  
Considérant l'intérêt que représente le marché pour l'animation commerciale de la commune,  
Considérant la proposition de création d'un marché le dimanche matin, du 16 septembre au 14 juin de chaque année,  
Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'ouverture du marché sur le parking de la Poste, le dimanche matin, du 16 septembre au 14 juin de chaque année et l'instauration d'un droit de place forfaitaire correspondant à cette période.
- fixe le tarif comme suit : 46 € forfaitaire par mètre linéaire pour la période du 16 septembre au 14 juin.
- autorise Monsieur le Maire à rédiger le règlement du marché hors saison et à délimiter le périmètre du marché.

Ampliation de la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, à Madame la comptable publique, au régisseur de la régie du marché et fera l'objet d'une publication selon les formes habituelles.

**Adopté à la majorité absolue par 23 pour et 2 contre**

**II c – 7 – 2017 / TARIF DE LOCATION DE LA PECHERIE DE LA GOVOGNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 9 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs 2018 de location de la Pêcherie de la Govogne comme suit :

- Journée : 40 €
- Week-end : 80 €

Ces tarifs seront reconduits chaque année, à compter du 1er janvier 2018, sauf décision contraire de l'assemblée délibérante.

**Adopté à l'unanimité**

**III – 7 – 2017 / CONVENTION D'OBJECTIFS – MICRO-CRECHE « 1-2-3 SOLEIL PLAINAIS »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,  
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2016 fixant les conditions d'attribution des aides financières à la création de structures d'accueil « Petite enfance »,  
Considérant la demande d'aide formulée par la micro-crèche « 1-2-3 Soleil Plainais », domiciliée 1, rue du Pré Marin,  
Considérant les pièces fournies à l'appui de la demande,  
Vu les termes de la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, (annexe DCM III-7-2017)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs jointe à la présente délibération, avec la micro-crèche « 1-2-3 Soleil Plainais », domicilié 1, rue du Pré Marin, représentée par Madame Julie AUDER,
- Emet un avis favorable à l'attribution d'une aide à l'investissement de 2 500 €, correspondant à la création de 10 places en accueil ordinaire.

La présente délibération et la convention d'objectifs afférente seront transmises au représentant de l'Etat, au comptable public, au Département de Loire-Atlantique, Service de la protection maternelle et infantile et au Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté d'agglomération Pornic Pays de Retz.

**Adopté à la majorité absolue par 23 voix pour et 2 abstentions**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **IV – 7 – 2017 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du 26 septembre 2017,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du 18 septembre 2017,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de créer :

- un poste d'ingénieur principal à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

et de supprimer :

- un poste d'ingénieur à temps complet

Le tableau des effectifs ainsi modifié annexé à la présente délibération, prendra effet à compter du 1er décembre 2017

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés sont inscrits au budget 2017.

**Adopté à l'unanimité**

## **ASSURANCES**

### **V – 7 – 2017 / ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'échéance au 31 décembre 2017 du contrat d'assurance « risques statutaires » actuellement en vigueur,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié les 19, 20 et 22 avril 2017,

Vu l'analyse des offres et la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 9 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- autorise monsieur le Maire à signer le marché d'assurance « risques statutaires » pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, avec : GROUPAMA Loire-Bretagne, 3-5 avenue du Grand Périgné -, BP 40082 - 49071 BEAUCOUZE, dans les conditions suivantes :

Taux appliqués : 5,40 % des rémunérations CNRACL et 1,08 % des rémunérations IRCANTEC.

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Ampliation de la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité**

## **CULTURE**

### **VI – 7 – 2017 / DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE ATELIER D'ILLUSTRATION JEUNESSE 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget prévisionnel de l'Atelier d'illustration jeunesse 2018,  
Considérant l'intérêt de cette manifestation,  
Considérant le soutien susceptible d'être apporté par le Conseil départemental pour ce type de manifestation culturelle au titre du soutien aux animations culturelles de proximité,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le budget prévisionnel de l'atelier d'illustration 2018 pour un montant de 8 160 €TTC et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, au taux le plus élevé, auprès du service action culturelle et patrimoine du Conseil départemental de Loire-Atlantique.

**Adopté à l'unanimité**

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **1 – 7 – 2017 / Attribution du marché de travaux de réaménagement des bâtiments 4 et 5 du site de l'Ormelette à l'exception du lot 4**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 27 février 2017, celui-ci :

- a approuvé le projet de réaménagement des bâtiments 4 et 5 situés sur le site de l'Ormelette,
- s'est engagé à inscrire les crédits nécessaires pour réaliser l'opération par tranche sur les budgets 2017 et 2018, en donnant la priorité au bâtiment 5,
- a autorisé le Maire à lancer la consultation pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux, à signer les marchés dans la limite des crédits inscrits au budget et à faire exécuter les travaux,

Deux consultations ont eu lieu.

En fonction des plis reçus et de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre de l'opération, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché de travaux de réaménagement des bâtiments 4 et 5 du site de l'Ormelette comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant en € HT</b>
Lot 1 – Gros œuvre	Sarl Jean Louis LAIGLE	11 258,00
Lot 2 – Charpente bois	GUILLOT Charpente	5 735,60
Lot 3 – Couverture étanchéité	SANI-COUIV	22 623,00
Lot 5 – Menuiseries intérieures	RORTAIS LE PAVEC	25 886,19
Lot 6 - Cloisons-doublages/Faux-plafonds	SARL LEDUC	30 969,80
Lot 7 - Revêtements de sols	TAERA SOLS	21 211,13
Lot 8 – Peinture – Ravalement de façades	OUEST APPLICATION	40 819,49
Lot 9 – Electricité CFO – CFA	AM3 I PLUS	31 903,05
Lot 10 – Plomberie – CVC	LA REGIONALE	56 392,38

Monsieur le Maire a aussi décidé de déclarer le lot 4 « menuiseries extérieures » infructueux car le montant proposé est bien supérieur à l'estimation faite par le maître d'œuvre. Des entreprises seront consultées pour répondre sur ce lot.

### **2 – 7 – 2017 / Attribution du Marché d'assurance Prestations de services d'assurances « IARD »**

Les contrats d'assurances arrivant à leurs termes le 31 décembre 2017, il a été nécessaire de lancer une consultation pour les prestations de services d'assurances « IARD ».

La collectivité a missionné le cabinet d'études CONSULTASSUR pour l'aider à passer ce marché.

L'annonce est parue le 19 avril sur le site internet « centrale marchés publics » et le 22 avril 2017 sur le journal Ouest France 44.

Les candidats avaient jusqu'au 2 juin 2017 à 12h pour déposer leurs meilleurs propositions.

Les réponses obtenues sont les suivantes :

Lot 1 Dommages aux biens : 3

Lot 2 Responsabilité civile : 2

Lot 3 Flotte automobile : 2  
Lot 4 Protection juridique : 2  
Lot 5 Plaisance : 2

Après analyse des offres, Monsieur le Maire a décidé de notifier le marché aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant annuel du contrat
Lot 1 Dommages aux biens	GROUPAMA	10 283,79 € TTC, révisable au taux de 0,70 € TTC par m2 de surface développée
Lot 2 Responsabilité civile	SMACL	10 898,38 € TTC, révisable au taux de 0,82 % HT sur les salaires bruts
Lot 3 Flotte automobile	SMACL	9 929,31 € TTC, révisable selon évolution du parc automobile et de l'indice SRA
Lot 4 Protection juridique	SMACL	3 157,10 € TTC dont : • 2 835,00 € TTC pour la protection juridique de la collectivité. • 322,10 € TTC pour la protection pénale des agents et élus
Lot 5 Plaisance	SMACL	629,34 € TTC, révisable selon l'évolution du parc plaisance et de l'indice FFB

### **3 – 7 – 2017 / ATELIER D'ILLUSTRATION JEUNESSE**

L'Atelier d'illustration jeunesse se déroulera mercredi 25 octobre de 14 h à 18 h, la remise des prix des P'tits lecteurs plainais aura lieu à 11 h 30, les prix du concours de dessin seront remis à 15 h. Les membres du conseil municipal sont cordialement invités à cet évènement.

### **4 – 7 – 2017 / EXPOSITION 14-18**

L'exposition du centenaire de la guerre 14-18, réalisée par des bénévoles bénéficiant du soutien des communes de La Plaine-sur-Mer et de Préfailles, se déroulera à la salle des Loisirs du 9 au 18 novembre. Les élus sont cordialement invités au vernissage de cette exposition le 9 novembre à 18 heures à la salle des Loisirs. Ils sont également invités à participer très nombreux à la cérémonie commémorative de la Grande Guerre le 11 novembre. A cette occasion un hommage sera rendu aux soldats de La Plaine et de Préfailles mobilisés lors du conflit.

Jean-Pierre GUIHEUX, bénévole, explique les conditions dans lesquelles l'exposition s'est mise en place. 31 panneaux ont été créés, quelques-uns sont consacrés à des soldats plainais et préfaillais. De nombreux documents ont été rassemblés. Annie FORTINEAU et Michel BAHUAUD saluent l'énorme travail réalisé par les bénévoles. A noter que les enfants des écoles feront une petite surprise le soir du vernissage de l'exposition.

### **5 – 7 – 2017 / COLIS DE NOEL**

Danièle VINCENT rend compte de l'enquête réalisée auprès des personnes de plus de 75 ans en vue de connaître leur préférence entre le colis de Noël et l'organisation d'un goûter. Très majoritairement, le choix s'est porté sur le colis de Noël, avec un taux de réponses extrêmement élevé.

Désormais les élus et les représentants du CCAS procéderont à la distribution des colis sans être accompagnés d'un agent communal. Les membres du conseil municipal sont invités à faire connaître leurs intentions en choisissant un secteur et une date de distribution. Pour une bonne organisation, Danièle VINCENT demande aux élus de s'informer mutuellement de leur choix.

### **6 – 7 – 2017 / JUMELAGE**

Isabelle LERAY propose d'inviter le Conseil Municipal des Enfants au dixième anniversaire du jumelage, prévu à Champ-sur-Tarentaise Marchal en avril 2018. Monsieur le Maire déclare ne pas y être opposé, malgré quelques réserves. Il exigera la désignation d'un tuteur par les familles. Bruno MARCANDELLA mentionne les dispositions existant au sein des associations pour la prise en charge des enfants. Ce sujet soulève néanmoins des interrogations, il nécessitera un examen très attentif, notamment au regard du programme des festivités et des conditions du séjour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 10.

Le Maire,  
Michel BAHUAUD